VILLE DE TOURBES

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 à 18h00 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 14 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1^{ère} Adjointe

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjointe

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Marie-Carmen LOUSTALET

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, Luc MARCO, José MINANO, Lionel PUCHE,

Absents excusés: 5 membres (dont 4 pouvoirs)

Mme Alix PICHON-MATHIEU donne pouvoir à Mr Michel VINCENT

Mme Liliane DAMIENS donne pouvoir Mme Mélanie MUR

Mme Sylvie MEUNIER donne pouvoir à Mr Christian JANTEL

Mme Christine RENAUDEAU donne pouvoir à Mr Richard BORON

Mr Guillaume ROUSSILLON

Soit au total: 18 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

1) <u>Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 5 décembre</u> 2017 :

VOTE: 16 Pour (y compris les 4 pouvoirs)2 Abstentions

2) <u>Délibérations</u>:

Mr le Maire annonce qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant le choix d'un bureau d'études Acoustique, nécessaire au lancement du DCE du Groupe scolaire. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

----A) Choix du Bureau d'études Acoustique pour le Groupe Scolaire : La maîtrise d'œuvre (Cabinet Rubio) a informé Monsieur le Maire de l'absence d'une étude acoustique concernant la construction du groupe scolaire. Cette étude n'étant pas indiquée dans le cahier des charges du concours d'architecte, cette étape avait été laissée de côté.

Suite au contrôle technique réalisé par le bureau d'études APAVE, les conclusions concernant l'isolation acoustique n'ayant pas pu être tirées, le rapport a conclu sur cette absence regrettable.

Conscient des responsabilités qui sont les nôtres dans cette démarche d'élaboration/construction, il apparaît incontournable de satisfaire cette dernière étape du contrôle de la conception de la structure du groupe scolaire afin de ne rien regretter demain.

Pour ce faire une consultation a été lancée auprès de 5 bureaux d'études :

- -1 Acoustique AEI à Montpellier,
- -2 A-TECH midi à Saint Aunés,
- -3 BET Pialo-Escande à Montpellier,
- -4 Atelier ROUCH à Montpellier,
- -5 HC ACOUSTIQUE à Lattes.

Nous avons d'ores et déjà reçu 4 propositions (voir annexes).

Il est proposé au Conseil de retenir la proposition N°3 du cabinet BET Pialo-Escande à Montpellier.

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

----B) Nomination agents recenseurs pour 2018 + tarification imprimés

Le recensement de la population Tourbaine aura lieu du 17 janvier au 18 février 2018.

Madame Vanessa BOSC a été nommée le 30 mai 2017 par le conseil municipal Agent coordonnateur des opérations de recensement. Madame Vanessa BOSC et Mr Christian JANTEL ont assisté à une journée d'information et de formation divulguée par l'INSEE à Vendres.

Pour mener à bien cette tâche importante et délicate, il convient de recruter des agents recenseurs afin de procéder aux opérations de collecte.

Il est proposé au Conseil de nommer :

- -1 Virginie BOUNADI
- 2- Nicolas LASSALVY
- 3- Frédéric ZIRI
- 4- Asma ERIANI

Une dotation est attribuée à la commune par l'INSEE pour un montant forfaitaire de 3 066 €.

Les agents recenseurs sont indemnisés sous plusieurs formes :

Par feuille de logement (FL) : 1,42 €/Brut
Par bulletin individuel (BI) : 1,55 €/Brut
Par feuille de logement non enquêté (FLNE) : 0,95 €/Brut
Par feuille logement collectif (FLC) : 0,95 €/Brut
Indemnisation de formation (1/2 journée) : 47,54 €/Brut
Indemnisation kilométrique pour les écarts : 5,94 €/Brut

Chaque agent recenseur se verra attribué un secteur ne dépassant pas 250 à 280 logements.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette grille tarifaire ainsi que la nomination des 4 agents recenseurs proposés ci-dessus :

VOTE: 18 Pour (y compris les 4 pouvoirs)

----C) Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Suite à la présentation du projet de RIFSEEP lors du dernier conseil municipal, le comité technique avait ajourné l'appréciation du projet proposé et son avis n'avait pas pu être rendu.

Le vote avait été ajourné.

La commission qui s'est réunie le mardi 19/12/2017 ne nous a toujours pas fait parvenir son avis. Il est rappelé ici que l'avis du comité technique est un avis consultatif.

Quel que soit l'avis du comité technique, il est proposé au conseil municipal de voter le projet tel que présenté lors du dernier Conseil.

Mr Lionel PUCHE demande la parole pour annoncer qu'il s'est renseigné auprès d'un délégué syndical qui lui aurait affirmé que notre projet de RIFSEEP ne serait pas légal. Après de longs débats et échanges Mr le Maire prend la décision de ne pas faire voter cette délibération et annonce qu'il se renseignera au plus vite auprès du CG34 pour vérifier les assertions de Monsieur PUCHE par syndicat interposé. Afin de ne pas pénaliser les agents début 2018, il est décidé de voter pour maintenir et appliquer l'ancien système dans l'attente de la validation du projet de RIFSEEP en phase avec les recommandations du CG34.

VOTE: 17 Pour (y compris les 4 pouvoirs)......1 Abstention

- -----D) Choix de la proposition du chauffage de l'église

Lors du dernier Conseil municipal, ce point avait déjà été évoqué et la différence de prix relativement importante et inexpliquée nous avait conduits à demander un complément d'information afin de comprendre cet écart et prendre une décision objective.

Après en avoir discuté avec l'entreprise, il s'avère que cette différence de prix tient essentiellement dans le fait que la proposition la moins « disante » émane d'un constructeur installateur qui ne distribue pas en direct ses produits mais passe par un fournisseur qui lui s'adresse à l'artisan poseur.

Cependant l'entreprise locale (ACS) ayant répondu à notre sollicitation a revu son devis mais ne nous l'a pas encore transmis.

En conséquence nous attendrons d'avoir cette dernière offre pour délibérer sur le choix de l'entreprise. (Entre DELESTRE à Lyon et ACS de Tourbes)

Mme Mélanie MUR s'excuse et guitte la réunion à 18h50.

Questions diverses:

Mr. Lionel PUCHE demande un point sur les 2 contrats aidés, Sylvia et Jonathan : Mr le Maire répond que Jonathan ne sera pas reconduit car Arnaud devrait reprendre son travail. Sylvia arrête en février 2018. Elle a passé son concours d'ATSEM mais nous ne connaissons pas encore le résultat.

Mr Richard BORON revient:

- sur le Compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre ou lors d'une question qu'il a posée, Mr le Maire lui a rappelé que le chemin dont il est question est privé : il veut savoir ce que veut dire « privé » ? Mr le Maire lui rappelle à nouveau que ce chemin n'est pas communal car il appartient à Mr REY donc il est bien « privé ».

Mr Michel VINCENT s'excuse et quitte la réunion à 19h10.

- sur le compte-rendu du Conseil municipal ayant traité l'ajournement de la décision sur le projet d'évaluation et de distinction entre voirie communale et urbaine pour connaître son état d'avancement ? Monsieur le Maire précise que les sujets de travail ne manquent pas et que si d'aventure certains se sentaient disposés à s'investir sur le sujet, ils seront les bienvenus.

Monsieur PUCHE demande:

- où en est-on de la réflexion sur les compteurs Linky ? Monsieur le Maire répond que dans cette affaire bien malin celui qui détient la vérité et insiste sur la difficulté de se forger une opinion. Il précise également qu'une réunion sur ce sujet sera organisée fin janvier au Foyer des Campagnes.
- si des démarches ont été entreprises pour répondre à la problématique du phénomène retrait d'argile mis en exergue par quelques citoyens Tourbains ? Monsieur le Maire précise qu'un article sera rédigé dans le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser et « comptabiliser » les foyers concernés avant de lancer une véritable démarche officielle visant à faire classer la commune en état de catastrophe naturelle.

Seul ce classement permettrait aux compagnies d'assurance de prendre en compte les conséquences financières de cet aléa.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance 19h15.